



Montréal, physiquement active

Plan d'intervention aquatique de Montréal

2013 – 2025

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL

PLAN D'INTERVENTION AQUATIQUE DE MONTRÉAL 2013 – 2025
Adopté le 23 avril 2013 par le conseil municipal – CM13 0340

Montréal 

Ce document a été produit sous la supervision de

Johanne Derome, directrice

Michèle Lafond, chef de division

Direction des sports et de l'activité physique

Équipe technique

Jean-François Pinsonneault, conseiller en aménagement - chef d'équipe,

Dominique Lemay, conseillère en planification,

Djaffer Hellel, conseiller en aménagement,

Annie Benjamin, agente de développement,

Division des orientations – équipements, événements et pratique sportive, Direction des sports et de l'activité physique

Comité de pilotage

Lorraine Vézina, conseillère scientifique, Direction de l'environnement et du développement durable

Martin Mousseau, chef de section, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Maryse Charbonneau, chef de division par intérim, arrondissement de Saint-Laurent

Michel Lord, chef de division, Direction des immeubles

Paul DeVreeze, gestionnaire immobilier, Direction des stratégies et transactions immobilières

Sonia St-Laurent, chef de division sports et loisirs, arrondissement d'Outremont

Sylvie Larose, chef de division sports et installations, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

François Lépine, Société de sauvetage du Québec

Any-Claude Dion et Manon Benoît, Commission sportive du Lac-Saint-Louis

Richard Longpré Jr, Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal

Yves Collin, Commission sportive Montréal-Concordia

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 RAPPEL DU DIAGNOSTIC	5
2 LE CADRE GÉNÉRAL ET LES VALEURS	10
2.1. LE CADRE GÉNÉRAL.....	10
2.2. LES VALEURS	10
2.3. LE RAYONNEMENT.....	11
2.4. LES PRINCIPES DE BASE.....	11
3 LES ENGAGEMENTS ET LES ACTIONS	13
3.1. L'ACCESSIBILITÉ	13
<i>Engagement 1 : Améliorer l'accès à l'activité aquatique et au sport pour tous</i>	13
<i>Engagement 2 : Élargir la notion de réseau aquatique montréalais de façon graduelle et concertée</i>	18
3.2. LA PARTICIPATION.....	20
<i>Engagement 3 : Encourager la pratique d'activités aquatiques pour tous</i>	21
<i>Engagement 4 : Offrir une programmation variée</i>	23
<i>Engagement 5 : Contribuer significativement au développement sportif régional, provincial et national</i>	25
<i>Engagement 6 : Demeurer un leader en matière d'accueil d'événements sportifs</i>	27
3.3. LES RESSOURCES	29
<i>Engagement 7 : Améliorer la qualité du réseau des équipements aquatiques</i>	29
<i>Engagement 8 : Optimiser l'utilisation des ressources publiques</i>	32
3.4. SYNTHÈSE : FINANCEMENT ADDITIONNEL REQUIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INTERVENTION AQUATIQUE	35
ANNEXE 1 : DÉCLARATION SUR LE SPORT RÉGIONAL	36

INTRODUCTION

En vertu de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, aux fins de favoriser la participation citoyenne de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

- Soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de service diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et de promouvoir un mode de vie actif;
- Aménager des parcs, des infrastructures de sport et d'activités physiques de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- Favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.

Les arrondissements et la Ville centre mettent continuellement ces engagements en œuvre par une multitude d'actions concrètes s'adressant à l'ensemble des citoyens. Ils sont réalisés soit en régie interne ou en partenariat avec des organismes locaux et régionaux.

La Ville de Montréal et les dix-neuf arrondissements se sont également engagés, en vertu de la déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes », à reconnaître le sport régional comme faisant partie intrinsèque de leur offre de service en allouant notamment des heures pour l'entraînement et les compétitions de sport d'envergure régionale dans leurs installations.

Les objectifs de cette démarche de plan directeur des équipements aquatiques sont de doter la Ville de Montréal et les arrondissements d'un document de référence offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique récréative et sportive qui reflète les caractéristiques, la vaste étendue, la démographie et le rôle distinctif de la Ville de Montréal afin :

- D'optimiser l'utilisation des ressources publiques et d'établir les priorités en matière d'investissements;
- De permettre la pleine utilisation des équipements aquatiques;
- De garantir une sécurité exemplaire dans les installations pour tous les usagers et le personnel;
- De satisfaire les besoins de l'ensemble de la population en matière de sport et d'activités aquatiques.

Le diagnostic a permis de juger de l'état des composantes du parc et des modes de fonctionnement de l'offre en aquatique. Il présente une analyse des éléments du système ainsi que l'offre de service offerte aux Montréalais et de leur participation aux différentes activités dans un contexte de grande disparité entre les arrondissements.

Il appert qu'une vision concertée pourra améliorer le développement de l'activité aquatique au bénéfice de l'ensemble de la population et favoriser la mise en place d'un développement plus structuré axé sur le sport pour tous ou tout simplement le fait d'être physiquement actif.

Ainsi, en 2025, la population montréalaise aura accès à une offre de service accrue avec des équipements aquatiques plus attractifs, en meilleur état, sécuritaire, et d'envergure locale, régionale, métropolitaine et internationale et répartis plus équitablement pour favoriser la pratique d'activités aquatiques pour tous.

Le plan d'intervention aquatique de Montréal s'appuie sur **le Portrait des arrondissements** et le **Plan directeur des équipements aquatiques** : l'activité physique et le sport, une opportunité pour Montréal (diagnostic et synthèse). Il présente les objectifs, engagements et actions qui permettront à la Ville de tendre vers un réseau aquatique montréalais multiforme, au bénéfice de tous les Montréalais.



1 RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Une ville qui cherche à améliorer la qualité de vie de ses citoyens doit absolument examiner son offre de service en sports et activité physique. En effet, quand on constate que l'inactivité physique croissante des Québécois fait régulièrement la manchette, on comprend que le soutien financier relié à l'activité physique et au sport pour tous n'est pas une dépense, mais bien un investissement dans la communauté dont les impacts socio-économiques sont concrets et mesurables. Le sport et le loisir sont reconnus comme étant des véhicules d'éducation et d'intégration sociale.

Les piscines s'adressent à une clientèle diversifiée : jeunes et vieux, personnes ayant des limitations fonctionnelles, membres des communautés culturelles, etc. Ce sont des lieux de loisir, autant pour s'adonner au bain libre que pour apprendre à nager ou à plonger ou encore, pour se familiariser avec d'autres disciplines aquatiques. De plus, l'apprentissage de la nage est essentiel dans la prévention des noyades. C'est un réel enjeu de société « savoir nager est aussi essentiel que de savoir lire ». En outre, la natation est une discipline sportive très ancienne dont les vertus sur la santé des gens de tous âges sont unanimement reconnues.

À Montréal, l'histoire des équipements aquatiques remonte au début du XX^e siècle avec la construction de bains publics dont la vocation était essentiellement liée à l'hygiène et à la santé publique. À l'approche des années 1940, la vocation des bains publics, que l'on nomme dorénavant des piscines, est devenue récréative. De nos jours, les utilisateurs ont de nouvelles exigences et les usages se sont multipliés. En effet, certaines piscines se sont ajustées pour répondre aux besoins en matière de compétition et d'excellence qu'exigent plusieurs disciplines aquatiques (natation, nage synchronisée, plongeon et water-polo) alors que d'autres se sont concentrées sur le sport-loisir ou la santé, en se dotant de multiples bassins aux vocations différentes. Certains équipements aquatiques servent également de points de rafraîchissement lors de canicules.

Une part importante du parc immobilier de Montréal, dont font partie les piscines, a été construite dans les années 1930, 1960 et 1970. Au fil des ans, les contraintes liées à l'hygiène et à la sécurité se sont accrues. À l'heure actuelle, plusieurs équipements aquatiques sont vétustes et nécessitent des investissements majeurs.

Voilà quelques-uns des motifs qui conduisent régulièrement les pouvoirs publics à entreprendre des actions d'envergure afin de maintenir la qualité des équipements aquatiques.

Le réseau des équipements récréatifs et sportifs de la Ville s'est constitué au fil des ans sous l'égide des anciennes municipalités qui la composent. Cherchant à répondre aux besoins exprimés par sa collectivité, chaque communauté, selon un rationnel qui lui était propre, s'est dotée d'équipements récréatifs et sportifs semblables les uns aux autres sur le plan fonctionnel ou d'équipements différents selon les demandes spécifiques de leur milieu. Aujourd'hui, les citoyens de Montréal profitent donc d'un parc d'équipements aquatiques variés et répartis de façon non uniforme sur le territoire.

Les équipements que nous avons considérés dans cette étude comprennent l'ensemble des bassins aquatiques de propriété publique et privée accessibles au public, à titre gratuit ou payant, avec pour objectif principal de favoriser la pratique d'une activité physique ou sportive. Nous n'avons donc pas inclus les piscines privées, telles que les piscines résidentielles, de condos et d'hôtels.

On retrouve à Montréal 75 équipements aquatiques intérieurs¹, totalisant 97 bassins de différentes dimensions. La majorité de ceux-ci sont accessibles à la population (66 sur 75). Cependant, seuls 30 de ces équipements (soit moins de la moitié) sont de propriété municipale, les autres appartiennent aux commissions scolaires, aux institutions scolaires (collèges privés, cégeps et universités), aux organismes à but non lucratif (OBNL) ou sont sous la responsabilité du gouvernement québécois (Régie des installations olympiques, hôpitaux et centres de réadaptation).

Il est possible de répartir les équipements aquatiques intérieurs en trois grandes catégories définies en fonction de la vocation principale de chacun. Les complexes aquatiques sont ceux qui comptent l'offre la plus élargie, avec une superficie de plans d'eau supérieure à 625 m². Ils sont subdivisés selon deux grandes tendances, l'une axée sur le développement sportif et l'autre sur le sport-loisir. Les piscines compétitives sont caractérisées par un bassin principal dont la superficie se situe entre 300 et 625 m² (minimalement 25 mètres avec six couloirs). Les piscines récréatives sont adaptées à une pratique de loisir et leur bassin a une longueur inférieure à 25 mètres ou compte moins de six couloirs.

En 2009, **2,25 millions d'entrées/baignades**, associées à la programmation municipale dans les équipements aquatiques intérieurs, ont été enregistrées, ce qui représente **1,4 entrée/baignade par habitant**. Ce taux de participation exclut l'utilisation faite dans un cadre scolaire². Les heures d'ouverture et plus spécifiquement la variété de l'offre d'activités aquatiques constituent des éléments importants qui influencent la fréquentation et l'accessibilité aux services. En 2009 :

- Près de la moitié des entrées étaient attribuables à la baignade libre;
- Les entrées associées aux athlètes des clubs sportifs représentaient 21 % de l'ensemble de la fréquentation des piscines intérieures;
- 30 % de l'ensemble des entrées/baignades étaient associés aux activités dirigées pour les jeunes et les adultes;
- Le taux de participation montréalais se situait sous la moyenne des municipalités observées au Canada (entre deux et quatre entrées/baignades par habitant);

Par ailleurs, lors d'un projet pilote réalisé en 2011, on a constaté que dans certains milieux défavorisés, près de deux jeunes sur trois ne peuvent réussir la norme « Nager pour survivre » conçue par la Société de sauvetage du Québec.

¹ Piscines intérieures accessibles au public ou pouvant potentiellement l'être, à titre gratuit ou payant, ayant pour objectif principal de favoriser la pratique d'une activité physique ou sportive. Les piscines privées, telles que les piscines résidentielles, de condos et d'hôtels sont exclues de l'analyse.

² Durant le jour, du lundi au vendredi.

Actuellement, les Montréalais ont accès aux équipements aquatiques intérieurs municipaux en moyenne 62 heures par semaine. Or, si l'on élargissait à 90 heures par semaine les plages horaires offertes à la population³, on pourrait augmenter à 1,7 le nombre d'entrées/baignades par habitant.

Montréal compte 76 bassins aquatiques extérieurs⁴ situés dans 72 lieux différents. La majorité de ces piscines extérieures (59 sur 72) sont jumelées à des pataugeoires ou à des jeux d'eau. Ces équipements ainsi regroupés forment des complexes aquatiques multifonctionnels, attrayants, polyvalents et répondant aux nouvelles attentes des usagers, notamment des familles.

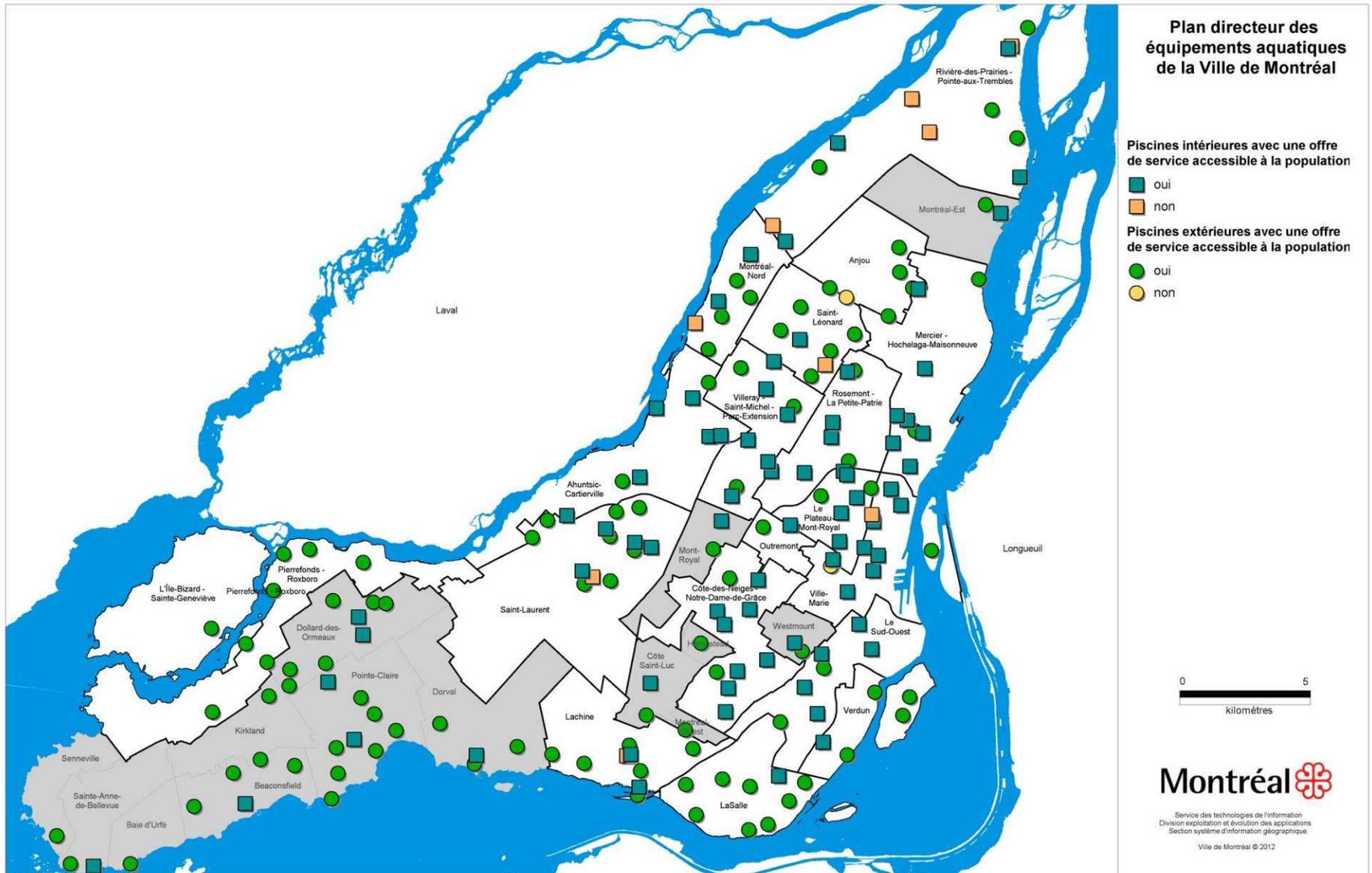
Les pataugeoires s'adressent généralement aux enfants âgés de 8 ans et moins. Situées dans les parcs, elles sont soit autonomes, soit intégrées à des complexes aquatiques familiaux. Bien que plusieurs pataugeoires aient été converties avec filtration ou transformées en jeux d'eau au cours des dernières années, plus du tiers des pataugeoires montréalaises sont toujours de type empli vide (42 sur 116). Les « jeux d'eau » sont une installation aquatique interactive et automatisée, conçue spécialement pour un usage dans les aires de jeu non surveillées.

Les coûts reliés à la mise aux normes des pataugeoires ainsi que les coûts de surveillance incitent souvent l'administration municipale à proposer la conversion des pataugeoires en jeux d'eau. Le mouvement de conversion que l'on constate depuis plusieurs années à Montréal constitue une solution avantageuse sur le plan économique. Toutefois, il ne faut pas pousser ce mouvement à l'extrême puisque les pataugeoires sont attrayantes et répondent à un besoin des familles, notamment pour permettre aux tout-petits de se familiariser avec l'eau.

³ Sauf pour les équipements avec une programmation scolaire et les équipements les plus vétustes dont les systèmes ne supporteraient pas une hausse aussi importante du nombre d'heures d'ouverture.

⁴ Piscines extérieures accessibles au public, ou pouvant potentiellement l'être, à titre gratuit ou payant, ayant pour objectif principal de favoriser la pratique d'une activité physique ou sportive. Les piscines privées, telles que les piscines résidentielles, de condos et d'hôtels sont exclues de l'analyse.

Figure 1 : Localisation des équipements aquatiques intérieurs et extérieurs de Montréal, 2011



Globalement, le Portrait des arrondissements et le Plan directeur ont relevé les enjeux suivants :

- Il n'existe pas de plan concerté du développement de l'activité aquatique, ce qui a des répercussions sur la qualité de l'offre de service, sur l'entretien et sur le budget dédié à son fonctionnement. Le modèle de développement actuel a atteint ses limites et ne permet plus la croissance des activités et des programmes, alors que les municipalités canadiennes de même taille accueillent généralement beaucoup plus d'adeptes des activités aquatiques;
- Malgré tous les efforts investis jusqu'à maintenant pour améliorer l'état des équipements, il faudra, au cours des 15 prochaines années, leur consentir des ressources additionnelles puisque la qualité de certains demeure précaire. Plusieurs équipements aquatiques municipaux nécessiteront des travaux de mise aux normes ou de mise à niveau, qui devront inclure la réfection des bâtiments et la mise à niveau des systèmes, pour mieux intégrer des cibles en économies d'énergie, en développement durable et se conformer aux lois et règlements. Dans certains cas, ils devront aussi permettre une révision fonctionnelle de l'architecture de manière à répondre adéquatement aux exigences actuelles. Cette situation conduira à des questionnements sur l'avenir de certains équipements;
- Le développement de l'activité physique et du sport est indissociable des installations, des sites et des équipements nécessaires à leur pratique. Dans ce contexte, la Ville de Montréal est interpellée afin d'offrir à ses citoyens une gamme complète d'activités aquatiques récréatives et sportives dans tous les arrondissements. Pour ce faire, elle doit disposer d'un réseau approprié d'équipements aquatiques de qualité, sécuritaires et répartis le plus justement possible sur l'ensemble du territoire, qu'ils soient de propriété municipale, scolaire ou privée;
- Les associations et clubs sportifs sont des partenaires essentiels dans l'offre en activités sportives structurées aux Montréalais. Or, certains organismes font face à des problèmes, notamment le manque d'entraîneurs qualifiés, le manque de fonds, la rareté des ressources administratives de même que le manque d'équipements adaptés pour soutenir la pratique de leur discipline.

Ainsi, malgré la présence d'atouts importants, on observe une situation de **rupture** dans plusieurs arrondissements relativement :

- À l'animation principalement à cause de la fragmentation des responsabilités;
- À l'entretien des équipements aquatiques;
- Au déficit d'investissement.

Voici donc une occasion en or pour Montréal de planifier un développement concerté en matière d'équipements aquatiques axés sur l'activité physique et le sport pour tous.

2 LE CADRE GÉNÉRAL ET LES VALEURS

2.1. LE CADRE GÉNÉRAL

Le cadre général d'un plan d'intervention visant les équipements sportifs de Montréal est d'assurer l'occupation et la diversité du patrimoine récréatif et sportif sur son territoire de même que de favoriser l'engagement des collectivités sportives dans leur milieu de vie, lesquelles façonnent ensemble une communauté montréalaise active, inclusive et dynamique. Cet objectif s'arrime aux engagements et responsabilités inscrites dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Déclaration sur le sport régional de même que la Politique municipale d'accessibilité universelle de Montréal. Elle s'arrime également à la volonté de la Ville de multiplier les occasions d'être physiquement actif pour l'ensemble des Montréalais, tel que décrit dans le document de consultation « Montréal, physiquement active ».

Cette volonté d'inscrire le territoire comme la base de référence de l'action du Plan d'intervention aquatique correspond à la toile de gouvernance de Montréal. Le niveau local constitue le territoire principal auquel s'ajoutent, suivant la nature de l'intervention, des actions plus larges aux échelles supralocales et municipales de l'offre publique et civile en matière d'activités physiques et de sports.

À ces différentes échelles de gouvernance, les instances ont en commun d'avoir des enjeux horizontaux, c'est-à-dire un devoir de tenir compte de l'ensemble des préoccupations de la population montréalaise, dans un large éventail d'éléments spécifiques reliés au domaine aquatique. Elles constituent la finalité pour laquelle la Ville de Montréal et ses partenaires entreprennent un ensemble d'actions et d'initiatives pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire.

2.2. LES VALEURS

Le Plan d'intervention reconnaît et intègre plusieurs valeurs qui guident l'action municipale en matière de développement durable, d'activités physiques et de sports. Ces valeurs sont :

- L'accessibilité;
- L'équité;
- La complémentarité;
- La diversité;
- La concertation;
- Le partenariat.

Le but ultime est que le sport et l'activité physique soient à la portée de tous les citoyens.

2.3. LE RAYONNEMENT

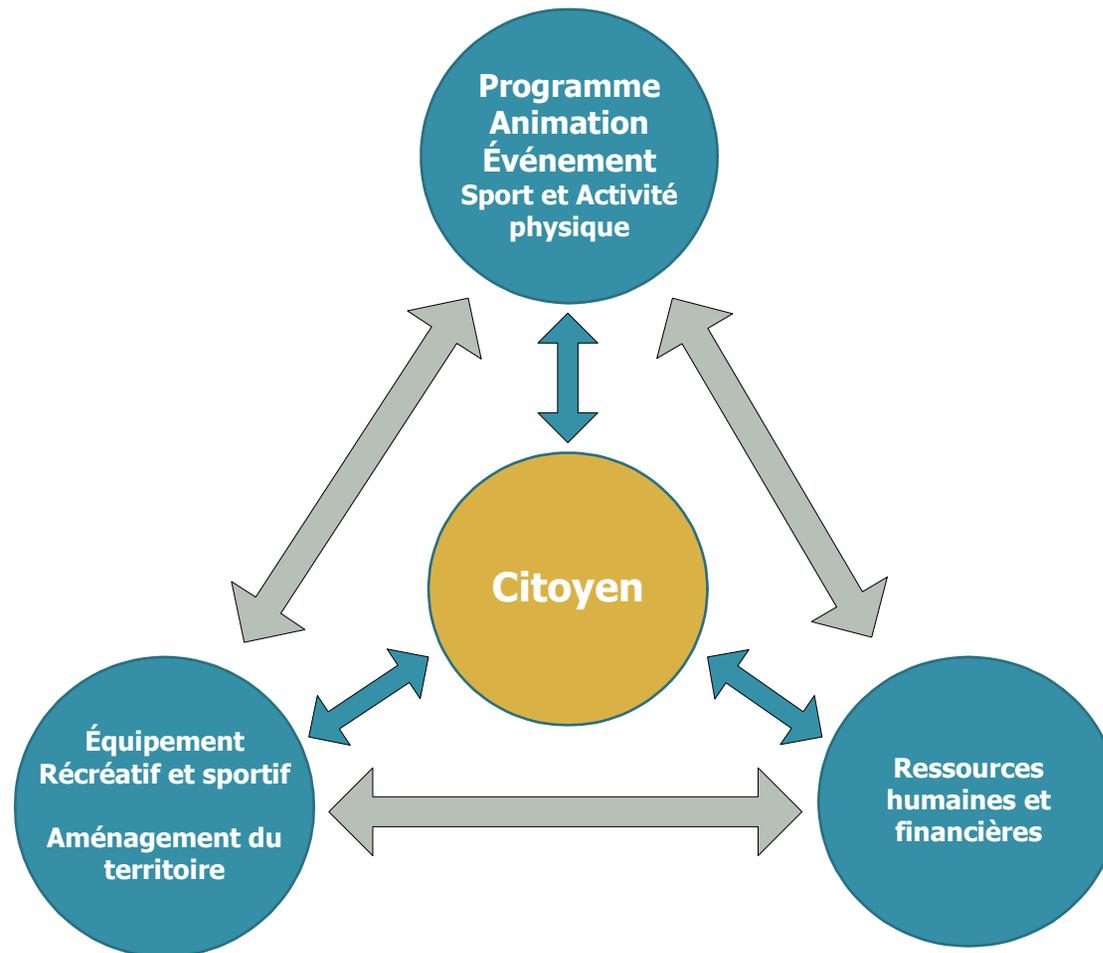
L'occupation et la diversité du patrimoine sportif se dessinent sur le territoire en prenant la forme de différents équipements aquatiques. Le rayonnement de ces équipements diffère selon leurs caractéristiques, leur envergure et leur emplacement, et ce, tant pour les équipements intérieurs qu'extérieurs :

- Les pataugeoires et les jeux d'eau sont essentiellement des équipements de proximité qui desservent les citoyens des quartiers dans lesquels ils sont situés;
- La desserte des piscines extérieures est un peu plus large et touche en général une plus forte proportion des citoyens de l'arrondissement où elles sont situées. L'offre d'équipements extérieurs peut également influencer le rayonnement, ce dernier étant plus large pour une piscine localisée dans un arrondissement où l'on trouve peu de ce type d'équipement;
- Pour les piscines intérieures, le rayonnement varie selon le type d'équipement. Le rayon de desserte d'un complexe aquatique étant plus grand que celui d'une piscine récréative tel un bain public;
- L'unicité d'un équipement, par exemple la présence d'une tour de plongeon de dix mètres ou de plusieurs bassins, incitera davantage les utilisateurs à se déplacer sur une plus longue distance et, par le fait même, rayonnera sur plusieurs arrondissements;
- La localisation d'un équipement à la limite d'un arrondissement fera en sorte qu'une partie de sa clientèle proviendra de l'arrondissement voisin.

2.4. LES PRINCIPES DE BASE

Les principes de base de l'intervention municipale pour faire bouger davantage nos citoyens sont de développer une synergie exemplaire entre plusieurs actions probantes reliées : 1) aux programmes, activités et services en sport et activité physique ainsi qu'aux événements récréatifs et sportifs d'envergure locale, régionale, métropolitaine, provinciale, nationale et internationale, 2) aux équipements et leur contribution à l'aménagement du territoire et 3) aux ressources humaines et financières consacrées à l'intervention en sport et activité physique.

Figure 2 : Principes de base de l'intervention en sport et activité physique



3 LES ENGAGEMENTS ET LES ACTIONS

Le Plan d'intervention guidera les actions municipales pour de nombreuses années. La tâche peut paraître importante de prime abord, mais c'est en gardant en tête l'objectif général et les valeurs que nous mettrons en œuvre ce plan. Afin de rendre plus concret l'objectif général, nous vous présentons une série d'engagements avec des actions et des cibles chiffrées pour chacun. Ces engagements s'articulent autour de trois grands axes d'intervention qui sont l'accessibilité, la participation et les ressources.

Les cibles proposées pour chaque engagement touchent l'ensemble des composantes du système (qu'elles soient sous la responsabilité de la Ville centre ou des arrondissements et de leurs partenaires). Néanmoins, des cibles individuelles peuvent être déterminées par chaque arrondissement en fonction de leurs propres caractéristiques et orientations en lien avec les cibles suggérées pour tout le réseau. À moins d'indication contraire, l'échéance visée par l'ensemble des cibles est 2025.

3.1. L'ACCESSIBILITÉ

La Ville doit disposer d'un nombre adéquat d'équipements aquatiques pour répondre à l'ensemble des besoins de la population montréalaise, et ce, dans un large éventail d'activités aquatiques. Au cours des prochaines années, des efforts devront être notamment consentis pour constituer un réseau d'équipements sportifs afin de répondre plus spécifiquement aux besoins du sport régional de même que pour maintenir les pataugeoires comme une composante essentielle et complémentaire à l'offre de service dans nos milieux de vie, au bénéfice de nos familles montréalaises.

Engagement 1 : Améliorer l'accès à l'activité aquatique et au sport pour tous

Le sport et l'activité physique sont des composantes essentielles liées à la vitalité des communautés et des territoires. Le déploiement d'une offre de qualité et pertinente repose en grande partie sur la répartition adéquate et sur la valeur des infrastructures qui accueillent les activités, les programmes et les autres services destinés à la population.

Le territoire de la Ville de Montréal est vaste et il est illusoire de vouloir que tous les citoyens puissent avoir accès à tous les types d'équipements aquatiques couvrant l'ensemble des programmes de chaque discipline sportive dans leur voisinage, quartier et arrondissement. Il est proposé de privilégier une distribution plus juste des équipements spécialisés par zone d'influence où il est possible de déterminer les enjeux communs en matière d'équipements, d'offre de service, de disciplines sportives, de participation aux activités ou des ressources nécessaires. Cette stratégie territoriale par zone d'influence permet de déterminer le nombre et le type d'équipement spécialisé nécessaire pour soutenir le sport régional dans toutes les disciplines sportives.

Cette carte illustre la notion de zones d'influence sur le territoire montréalais. Elle sert seulement à titre indicatif pour mieux évaluer une distribution plus équitable des équipements aquatiques spécialisés afin de soutenir le sport régional et de répondre le plus adéquatement possible à toutes les exigences reliées aux différentes disciplines aquatiques.

Par ailleurs, les Québécois ont vu, depuis une centaine d'années, la salubrité et la qualité de leurs équipements aquatiques grandement changer. L'application de mesures de sécurité, la mise en œuvre de programmes de prévention et le respect de la réglementation sont des composantes majeures du programme aquatique municipal et font l'objet d'une attention particulière de la part des gestionnaires aquatiques de Montréal.

Les principaux défis à relever afin de satisfaire les besoins de façon adéquate, justifiable socialement et économiquement, sont :

- Reconnaître les plans d'eau intérieurs et extérieurs comme des infrastructures de base d'une ville physiquement active;
- Assurer sur l'ensemble du territoire, une répartition équilibrée des installations et plus particulièrement des complexes aquatiques et des équipements spécialisés permettant le développement du sport régional en natation, plongeon, water-polo et nage synchronisée;
- Maintenir les équipements aquatiques en bon état et les rendre plus attrayants afin de bien desservir la population et permettre à Montréal de demeurer un chef de file dans le système sportif québécois et canadien;
- Optimiser l'utilisation des équipements aquatiques existants;
- Disposer d'un nombre adéquat de bassins aquatiques extérieurs (piscines, pataugeoires et jeux d'eau) pour se divertir, nager librement et se rafraîchir lors des périodes de canicule de plus en plus fréquentes de manière à répondre aux besoins de toute la population montréalaise, notamment les personnes à mobilité réduite;
- S'assurer que toutes les nouvelles piscines intérieures et extérieures soient universellement accessibles et, lors de projets de rénovation majeure, réaliser les interventions qui favorisent l'accessibilité universelle;
- Garantir une qualité exemplaire de l'eau, de l'air et la sécurité des usagers et des employés.



Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (estimation préliminaire)
<p>1.1. Mettre en place un programme de soutien de la Ville centre afin de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels qui présentent les caractéristiques techniques nécessaires à la pratique du sport régional dans les zones d'influence sous dotées⁵; • Remplacement d'équipements existants non adéquats (avec fermeture de ces derniers)⁶. 	Arrondissements concernés et Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) et Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI)	En continu à partir de 2014	<p>Pour la période 2014-2025 (12 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme : 25 M\$ par la Ville centre • Investissements de plus de 35 M\$ par les arrondissements
<p>1.2. Mettre en place un programme de soutien de la Ville centre visant la mise aux normes et l'amélioration fonctionnelle des équipements aquatiques existants – priorité aux patageoires de type empli vide.</p>	DSAP, arrondissements et DSTI	En continu à partir de 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Programme : 5 M\$ par année par la Ville centre • Investissements de plus de 5 M\$ par année par les arrondissements
<p>1.3. Maintenir l'état des connaissances relativement aux équipements aquatiques municipaux, notamment en complétant l'exercice d'évaluation fonctionnelle et qualitative.</p>	DSAP, DSTI et Direction des immeubles (DI), Direction de l'environnement (DE)	En continu à partir de 2013	s.o.
<p>1.4. Lorsqu'il y a un nouveau projet de construction ou une rénovation majeure, s'assurer du respect de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville (accès aux bassins et vestiaires comme usagers).</p>	Arrondissements, DSAP, DSTI	En continu à partir de 2013	s.o.

⁵ Dans l'ouest de la Ville (Pierrefonds-Roxboro–Île-Bizard–Sainte-Geneviève), dans le centre-sud (Verdun) et dans le nord-est (Montréal-Nord – Anjou).

⁶ Notamment dans Rosemont-La-Petite-Patrie.

Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (estimation préliminaire)
1.5. Analyser l'opportunité de fermer certains équipements et de transférer les activités aquatiques dans d'autres emplacements lorsque ceux-ci sont trop désuets et peu utilisés (référence : Portrait des arrondissements).	Arrondissements et DSAP	En continu à partir de 2013	s.o.
1.6. Allonger les périodes d'ouverture afin de mieux utiliser les équipements aquatiques extérieurs comme points de rafraîchissement lors de périodes de chaleur accablante.	Arrondissements	En continu à partir de 2013	À déterminer par les arrondissements

Implication financière additionnelle de la Ville	2013	2014	2015	2016	2017	2018 à 2025
Budget de fonctionnement						
• Ville centre	• s.o.					
• Arrondissements	• À déterminer					
PTI						
• Ville centre	• 0 M\$	• 7,1 M\$	• 7,1 M\$	• 7,1 M\$	• 7,1 M\$	• 7,1 M\$/an
• Arrondissements	• 0 M\$	• 7,9 M\$	• 7,9 M\$	• 7,9 M\$	• 7,9 M\$	• 7,9 M\$/an

Les cibles :

- Dans chaque zone d'influence de la Ville, on retrouvera :
 - Une superficie moyenne minimale de 180 m² de bassins intérieurs et extérieurs existants pour 10 000 habitants;
 - Une superficie moyenne minimale de 150 m² de pataugeoires et jeux d'eau pour 1 000 jeunes;
 - Au minimum 30 % des bassins de propriété municipale accessibles universellement;
 - Au moins un équipement aquatique intérieur adapté à la pratique du sport régional.
- Reconvertir toutes les pataugeoires de type empli vide avec un système de traitement filtré de l'eau.
- Réduire l'indice de vétusté de chaque type d'équipements aquatiques à 15 %. Le déficit actuel est de 94 % pour les pataugeoires, de 37 % pour les pavillons des baigneurs, de 28 % pour les piscines extérieures, de 21 % pour les piscines intérieures et de 12 % pour les jeux d'eau pour un déficit moyen de 26 %.

- Introduire les pataugeoires et jeux d'eau comme un équipement nécessaire à l'intérieur des mesures de mitigation adoptées par la Ville pendant les périodes de canicule.
- Faire la reconversion graduelle des équipements aquatiques montréalais pour qu'ils soient universellement accessibles.

Cette superficie moyenne dans chaque zone d'influence devra être composée principalement d'un équipement possédant toutes les caractéristiques nécessaires pour recevoir des événements d'envergure régionale et un nombre suffisant d'équipements intérieurs et extérieurs pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population. L'offre de service de proximité devra également comprendre un nombre suffisant d'équipements de proximité composés de piscines extérieures, de pataugeoires et de jeux d'eau pour répondre aux besoins des familles montréalaises.



Engagement 2 : Élargir la notion de réseau aquatique montréalais de façon graduelle et concertée

Une mise en réseau graduelle et concertée des équipements aquatiques montréalais et de l'offre de service est nécessaire. Elle permettra une meilleure concertation et communication entre les intervenants et favorisera une utilisation optimale des ressources, le tout en maintenant l'autonomie de chacun des acteurs. À l'exemple du réseau Accès culture, ce réseau serait sous la responsabilité des arrondissements et de la Ville centre, en concertation étroite avec leurs partenaires⁷.

⁷ Scolaires, institutionnels, organismes sportifs et communautaires, entreprises privées, etc.2014

Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (estimation préliminaire)
<p>2.1. Offrir des formations adaptées pour les intervenants du milieu aquatique montréalais (gestion, animation, développement de la clientèle, surveillance, entretien, qualité de l'eau, sécurité et maintenance).</p>	<p>DSAP, Table de communication et concertation en sport loisir (TCCSL), Table des responsables aquatiques (TRA 19), DI et DE</p>	<p>En continu à partir de 2014</p>	<p>60 000 \$ par année</p>
<p>2.2. Maintenir et bonifier les échanges entre les intervenants montréalais œuvrant dans le secteur aquatique [municipaux (gestionnaires, professionnels, scientifiques, techniciens et responsables de la maintenance et de l'entretien), autres propriétaires d'équipements, fédérations sportives...] afin de développer et d'améliorer les connaissances, de favoriser les échanges, la collaboration entre les arrondissements, le réseautage, etc.</p>	<p>TRA19, DSAP et TCCSL</p>	<p>En continu à partir de 2013</p>	<p>s.o.</p>
<p>2.3. Faire les études préalables des systèmes d'information en aquatique de manière à mieux diffuser l'information aux citoyens (outils interactifs de localisation des équipements, etc.).</p>	<p>DSAP</p>	<p>2014</p>	<p>50 000 \$ en 2014 et 10 000 \$ par année par la suite</p>
<p>2.4. Assurer une veille stratégique sur les bonnes pratiques et les nouvelles tendances permettant le suivi, la coordination et le soutien du réseau avec notamment la mise en place d'indicateurs sur la programmation et la fréquentation pour les arrondissements et la Ville centre.</p>	<p>DSAP et arrondissements</p>	<p>En continu à partir de 2013</p>	<p>Ressource additionnelle à la DSAP (<i>commun avec 7.4</i>)</p>
<p>2.5. Réviser aux cinq ans, les objectifs et les cibles du plan d'intervention aquatique, dans le cadre d'un forum de discussion qui réunira tous les intervenants.</p>	<p>DSAP</p>	<p>2018 et 2023</p>	<p>s.o.</p>

Implication financière additionnelle de la Ville	2013	2014	2015	2016	2017	2018 à 2025
Budget de fonctionnement						
• Ville centre	• S.O.	• 100 000 \$	• 70 000 \$	• 70 000 \$	• 70 000 \$	• 70 000 \$/an
• Arrondissements	• S.O.	• S.O.	• S.O.	• S.O.	• S.O.	• S.O.
PTI						
• Ville centre	• S.O.	• S.O.	• S.O.	• S.O.	• S.O.	• S.O.
• Arrondissements	• S.O.	• S.O.	• S.O.	• S.O.	• S.O.	• S.O.

Il n'y a pas de cibles spécifiques, elles sont plus générales et concernent les actions stratégiques touchant à l'énoncé de mission du réseau, c'est-à-dire les orientations générales sur le contenu des activités ou leur spécialisation pour mieux répondre aux besoins des citoyens à l'échelle du territoire de la Ville. Elles visent toutes les dimensions du système présenté dans le Plan d'intervention en matière d'offre et de participation aux activités et communes à toutes les composantes.

3.2. LA PARTICIPATION

Bien qu'elle ne soit pas dangereuse en soi, la baignade présente un certain risque. Apprendre à nager est ainsi un enjeu fondamental pour tous. C'est avant tout au niveau du voisinage, du quartier, de l'arrondissement, de la région et de la Ville que les citoyens exercent leurs activités aquatiques. L'offre intérieure et extérieure en aquatique sur le territoire montréalais est soutenue et couvre un large éventail d'activités. Toutefois, dans certains cas, elle n'est pas assez généreuse, manque de diversité et ne couvre pas d'une façon équitable l'ensemble du territoire montréalais.

Par ailleurs, en raison de sa nature, la pratique sportive est constituée en réseau et nécessite une interaction entre différents intervenants et régions, que ce soit pour compétitionner ou avoir accès à des installations adéquates pour la pratique d'un sport. La concertation permet de créer une synergie d'actions entre les acteurs impliqués et favorise un soutien équitable pour tous les citoyens, dont les jeunes, afin qu'ils progressent dans la discipline sportive ou récréative de leur choix en adéquation avec leurs aspirations et leur talent.

Les principaux défis de la Ville sont :

- D'augmenter l'intérêt de tous les citoyens et de toutes les communautés culturelles à la pratique de l'activité aquatique;
- De collaborer plus activement avec les partenaires du milieu sportif et les institutions scolaires de manière à multiplier les occasions d'être physiquement actif pour la population montréalaise;
- De faciliter la circulation des usagers à l'intérieur du réseau aquatique montréalais prenant appui sur les actions locales, supralocales, municipales et, au besoin, conjointes;

- Favoriser le développement sportif par la tenue d'une multitude d'événements sportifs aquatiques de différentes envergures chaque année (locale, régionale, métropolitaine, provinciale, nationale et internationale).

Engagement 3 : Encourager la pratique d'activités aquatiques pour tous

À l'heure où nos modes de vie génèrent des comportements de plus en plus sédentaires, il y a lieu de poser des actions qui favorisent l'activité physique et le sport pour tous. L'apprentissage de la nage est une composante essentielle dans nos sociétés d'aujourd'hui. La natation est le sport aquatique le plus pratiqué sur le territoire montréalais. En 2009, 2,25 millions d'entrées/baignades, associées à la programmation municipale dans les équipements aquatiques intérieurs, ont été enregistrées sur le territoire de la Ville de Montréal. Imaginer maintenant, si l'on considère l'ensemble des bassins aquatiques de Montréal.

D'autre part, on surestime largement l'habileté réelle en natation de nos jeunes. Il appert que plusieurs enfants montréalais âgés de 8 à 10 ans ne possèdent pas les habiletés requises pour survivre à une situation inattendue dans l'eau ou lors d'une chute dans l'eau. Afin d'accroître la participation de tous les Montréalais (enfants, adultes, aînés, personnes à mobilité réduite, etc.) aux activités aquatiques, que ce soit pour une détente, une activité physique ou une activité sportive plus ou moins intense, des actions s'imposent pour :

- Encourager l'apprentissage des habiletés requises à la natation;
- Favoriser l'adoption d'un comportement sécuritaire;
- Favoriser l'utilisation des équipements aquatiques comme outil d'intégration sociale et de développement du sport et de l'activité physique;
- Bref, fournir aux Montréalais des occasions d'être physiquement actif.

Pour ce faire, il est important de valoriser une approche concertée entre les unités d'affaires, les arrondissements et les partenaires directement impliqués dans l'offre de service. Celle-ci peut aller de la concertation à l'échange de services et même à la construction de nouveaux équipements en partenariat (entre arrondissements, avec une école, etc.).

Il est également primordial de développer de nouveaux partenariats afin de favoriser l'accès aux activités aquatiques, particulièrement pour les arrondissements où l'offre en équipements aquatiques est minimale ou inexistante.

Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (estimation préliminaire)
3.1. Offrir le programme « Nager pour survivre » de la Société de sauvetage dans toutes les piscines intérieures et, au besoin, dans les piscines extérieures de propriété municipale.	Arrondissements, DSAP, institutions scolaires et partenaires	Implantation graduelle de 2013 à 2015	100 000 \$ en 2013, 250 000 \$ en 2014 et 410 000 \$/an par la suite et contributions en biens et services ⁸
3.2. Développer de nouvelles ententes entre les arrondissements et les partenaires afin d'assurer une meilleure offre de services aux Montréalais (référence : Portrait des arrondissements).	Arrondissements et DSAP	En continu à partir de 2013	s.o.
3.3. Repenser les principes de la tarification dans le contexte de mieux favoriser l'apprentissage pour tous tout en assurant une cohérence de la tarification pour la programmation municipale.	Arrondissements et DSAP	2018	À déterminer

Implication financière additionnelle de la Ville	2013	2014	2015	2016	2017	2018 à 2025
Budget de fonctionnement						
• Ville centre	• 100 000 \$ + contribution en biens et services	• 250 000 \$ + contribution en biens et services	• 410 000 \$ + contribution en biens et services	• 410 000 \$ + contribution en biens et services	• 410 000 \$ + contribution en biens et services	• 410 000 \$/an + contribution en biens et services
• Arrondissements	• Contribution en biens et services					
PTI						
• Ville centre	• s.o.					
• Arrondissements	• s.o.					

⁸ Recherche de financement de tiers afin de minimiser la part de la Ville. Coût total pouvant atteindre 565 000 \$ par année à terme.

Les cibles :

- En 2025, la fréquentation des équipements aquatiques intérieurs est supérieure à 3 entrées/baignades par habitant, soient environ 5 millions d'entrées-baignade annuellement (comparativement à 1,4 entrées/baignades par habitant en 2009).
- Offrir annuellement le programme « Nager pour survivre » à tous les jeunes inscrits en troisième année du primaire sur le territoire montréalais (environ 15 500 jeunes par année).



Engagement 4 : Offrir une programmation variée

L'offre aquatique s'est accrue au fil des années, notamment grâce à l'ouverture de nouvelles piscines. Par ailleurs, la programmation hebdomadaire dans les équipements aquatiques intérieurs attribuables à une offre municipale varie beaucoup d'un arrondissement à un autre. Pour certains, elle est limitée à quelques activités de base. Il est ainsi grandement souhaitable d'offrir une programmation variée qui correspond aux différents besoins des clientèles multiples en aquatique sur l'ensemble du territoire montréalais, ce qui contribuera ainsi à une utilisation optimale des équipements aquatiques existants.

Montréal reconnaît que pour implanter un mode de vie physiquement actif, elle doit accroître les occasions pour ses citoyens de pratiquer des activités aquatiques quotidiennes répondant à leurs besoins dans un encadrement de qualité et sécuritaire. Cette offre doit inclure une programmation variée d'activités récréatives libres et non encadrées de même qu'une programmation d'activités sportives et d'activités aquatiques structurées. La Ville doit favoriser une offre de service diversifiée, dynamique, tournée vers les nouvelles tendances et complémentaire entre tous les équipements existants et surtout ceux où il y a une offre municipale.

Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (estimation préliminaire)
4.1. Moduler l'offre de services pour correspondre aux besoins des citoyens-usager, comme stratégie d'accès à l'activité physique et au sport pour tous par un ajustement continu de la programmation.	Arrondissements et DSAP	En continu à partir de 2013	s.o.
4.2. Augmenter l'offre d'activités aquatiques adaptées pour les personnes âgées et les clientèles présentant des limitations physiques.	Arrondissements et DSAP	En continu à partir de 2013	s.o.
4.3. Animer les bassins aquatiques extérieurs en introduisant partout sur le territoire une offre d'activités diversifiées (activités dirigées pour les jeunes et adultes, initiation à la natation, au plongeon, à la nage synchronisée et au waterpolo, etc.).	Arrondissements	En continu à partir de 2015	s.o.

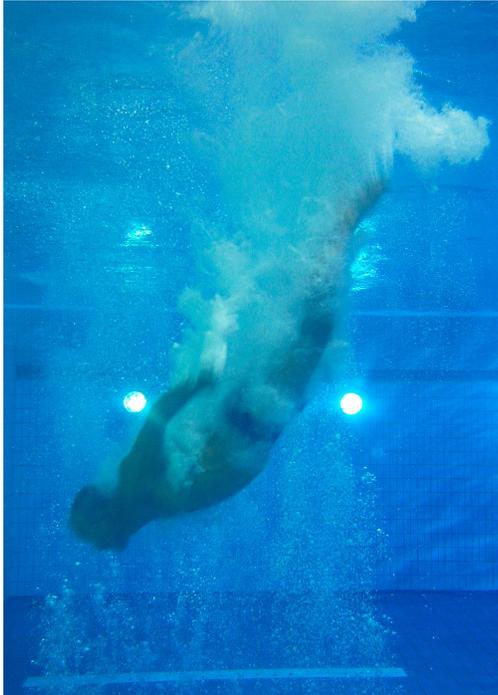
La hausse des dépenses occasionnée par une programmation plus importante devrait être compensée par une augmentation des revenus.

Implication financière additionnelle de la Ville	2013	2014	2015	2016	2017	2018 à 2025
Budget de fonctionnement						
• Ville centre	• s.o.					
• Arrondissements	• s.o.					
PTI						
• Ville centre	• s.o.					
• Arrondissements	• s.o.					

Les cibles :

- Dans chaque zone d'influence de la Ville, l'offre d'activités aquatiques est variée et comprend au minimum des activités dirigées pour les jeunes, les adultes et les personnes du troisième âge, des périodes de baignade libre ainsi que des plages horaires dédiées aux clubs sportifs, et ce, tout au long de l'année (saison été, automne, hiver et printemps).
- On retrouve un minimum de 70 heures de programmation hebdomadaire dans chacun des équipements aquatiques intérieurs de propriété municipale (incluant les plages horaires associées à la programmation scolaire).

- Dans chaque zone d'influence de la Ville, on retrouve un minimum de 2,5 heures-activités de programmation hebdomadaire diversifiée par 1 000 habitants.



Engagement 5 : Contribuer significativement au développement sportif régional, provincial et national

En raison de sa nature, la pratique sportive est constituée en réseau et nécessite une interaction entre différents intervenants et régions, que ce soit pour compétitionner ou avoir accès à des installations adéquates pour la pratique d'un sport. À travers le sport, les jeunes découvrent des valeurs et des comportements qu'ils intègrent à tous les aspects de leur vie : le travail acharné et l'esprit d'équipe, la discipline, le plaisir, le respect des autres et l'équité.

Montréal contribue significativement au développement sportif régional, provincial et national par le nombre exceptionnel de jeunes athlètes montréalais à l'intérieur du système sportif québécois et canadien. Les clubs sportifs locaux sont au cœur du développement sportif et des activités régionales.

La Ville reconnaît les différents niveaux de la pratique sportive – initiation, récréation, compétition et excellence. En 2010, la Ville de Montréal et chacun des arrondissements ont signé, la déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes ». Du coup, ils se sont engagés à reconnaître le sport régional comme une partie intrinsèque de leur offre de services. En accord avec cet engagement, Montréal vise une participation accrue des jeunes Montréalais aux activités sportives fédérés.

Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (<i>estimation préliminaire</i>)
<p>5.1. Rendre la pratique des disciplines sportives attrayante pour les jeunes, notamment pour les adolescentes et ceux provenant des communautés culturelles, afin qu'ils persévèrent dans leur engagement pour les sports aquatiques.</p>	Arrondissements, DSAP et partenaires	2018	Essentiellement contribution en biens et services, valeur à déterminer
<p>5.2. S'assurer que dans chaque zone d'influence de la Ville, les citoyens aient accès au minimum à trois des quatre niveaux de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence).</p>	DSAP et arrondissements	2018	s.o.
<p>5.3. Prévoir une répartition plus juste des équipements spécialisés intérieurs et extérieurs sur le territoire de manière à favoriser toutes les disciplines sportives en aquatique.</p>	DSAP, arrondissements et partenaires	En continu, à partir de 2014	s.o. (<i>inclus en partie dans action 1.1</i>)
<p>5.4. Uniformiser les exigences envers les entraîneurs et les instructeurs afin que tous détiennent une certification en sécurité aquatique et puissent assurer la surveillance des plans d'eau de manière à réduire les coûts reliés au développement sportif.</p>	DSAP, arrondissements et partenaires	2015	s.o.
<p>5.5. Améliorer l'accès aux équipements aquatiques pour la pratique du sport régional, notamment en allouant des heures pour l'entraînement et les compétitions sportives régionales, et ce, en lien avec la Déclaration sur le sport régional.</p>	Arrondissements et DSAP	2018	s.o.

Implication financière additionnelle de la Ville	2013	2014	2015	2016	2017	2018 à 2025
Budget de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> • Ville centre • Arrondissements 	Essentiellement contribution en biens et services					
PTI <ul style="list-style-type: none"> • Ville centre • Arrondissements 	<ul style="list-style-type: none"> • S.O. • S.O. 	<ul style="list-style-type: none"> • S.O. • S.O. 	<ul style="list-style-type: none"> • S.O. • S.O. 	<ul style="list-style-type: none"> • S.O. • S.O. 	<ul style="list-style-type: none"> • S.O. • S.O. 	<ul style="list-style-type: none"> • S.O. • S.O.

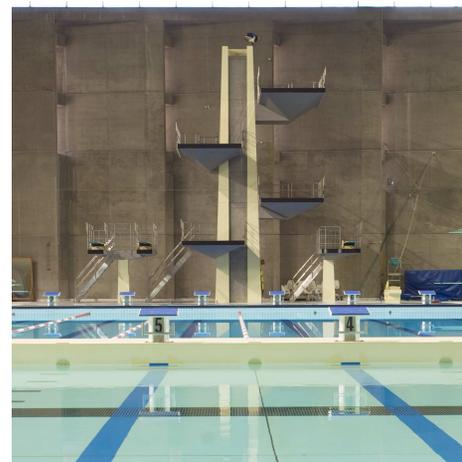
La cible :

- En 2025, les Montréalais représentent au moins 35 % des athlètes fédérés en natation, plongeon, waterpolo et nage synchronisée, comparativement à 26 % actuellement.

Engagement 6 : Demeurer un leader en matière d'accueil d'événements sportifs

Montréal est un leader international en matière d'accueil d'événements sportifs d'envergure dans le domaine aquatique. L'expertise que le milieu aquatique a développée dans le domaine événementiel rayonne sur l'ensemble de la Ville de Montréal, du Québec et du Canada. Au niveau local, l'expertise se développe, les clubs font des alliances pour organiser des événements d'envergure régionale, le milieu sportif est dynamique pour obtenir davantage d'événements aquatiques. Au niveau national et international, les événements sont choisis habilement pour :

- Favoriser le rayonnement de Montréal;
- Contribuer au développement de la pratique sportive (legs, effets structurants, etc.);
- Engendrer des bénéfices au plan économique et social;
- Contribuer à l'amélioration des infrastructures montréalaises.



Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (estimation préliminaire)
6.1. Collaborer avec Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM) pour accueillir des événements sportifs aquatiques d'envergure nationale et internationale sur le territoire de l'agglomération de Montréal.	DSAP, ESIM et Gouvernements supérieurs	En continu à partir de 2013	Déjà prévu via l'entente de 175 M\$
6.2. Maintenir et augmenter graduellement le soutien financier annuel au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine.	DSAP	En continu à partir de 2013	Prévu au budget de la DSAP
6.3. Coordonner avec les gouvernements supérieurs tous les efforts nécessaires au dynamisme et au maintien du Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec (CESAQ) au Parc olympique.	DSAP, CESAQ et Gouvernements supérieurs	En continu à partir de 2013	s.o.

Implication financière additionnelle de la Ville	2013	2014	2015	2016	2017	2018 à 2025
Budget de fonctionnement						
• Ville centre	• S.O.					
• Arrondissements	• S.O.					
PTI						
• Ville centre	• S.O.					
• Arrondissements	• S.O.					

Les cibles :

- Montréal accueille plus de cent événements en aquatique chaque année, dont dix événements sportifs aquatiques d'envergure nationale et internationale, comparativement à sept actuellement⁹.
- Générer des legs importants en matière d'expertise, d'équipements et de retombées financières et sociales par l'accueil d'événements sportifs de différente envergure.

⁹ Cette cible pourra être révisée à la suite de l'adoption du positionnement stratégique pour la tenue d'événements sportifs majeurs à Montréal

3.3. LES RESSOURCES

Montréal reconnaît qu'une offre constante de programmes et de services de qualité exige une approche concertée et intégrée des différents intervenants ainsi que l'injection régulière de ressources financières suffisantes dans l'animation, la gestion et l'entretien des équipements de même que dans l'expertise scientifique. L'ampleur et la complexité des enjeux relatifs au domaine aquatique militent pour l'accroissement des échanges entre tous les intervenants majeurs du système aquatique montréalais. Le partage de l'information et de certains services entre les gestionnaires et les responsables aquatiques est nécessaire pour créer une synergie autour d'objectifs communs aux plans du développement d'équipements, d'organismes et d'événements de manière à ce que la population profite davantage des bienfaits de l'activité physique et du sport pour tous.

Engagement 7 : Améliorer la qualité du réseau des équipements aquatiques

Malgré tous les efforts investis jusqu'à maintenant pour maintenir l'état des équipements aquatiques de propriété municipale, la qualité de certains de ceux-ci demeure précaire. Plusieurs équipements aquatiques municipaux nécessiteront des travaux de mise aux normes et de modernisation. D'autre part, dans certains secteurs de la Ville où l'offre est inexistante ou insuffisante, il est légitime de travailler au développement de nouveaux équipements aquatiques. Au cours des quinze prochaines années, il faudra fournir des efforts additionnels pour améliorer la qualité des infrastructures.

Des ressources financières importantes sont consenties par les arrondissements et la Ville centre pour les installations aquatiques. Les décisions financières en matière d'équipements publics ne peuvent plus se fonder sur la seule évaluation d'un coût minimal. Elles doivent aussi prendre en compte toutes les charges de fonctionnement, reliées notamment au développement de la clientèle, à la qualité de l'offre de service, son animation ainsi qu'à l'énergie, à l'entretien courant et à la maintenance. Le diagnostic a permis de constater que :

- Le parc aquatique de Montréal est vieillissant et vétuste, et ce, malgré les importantes ressources financières consenties par la Ville et les gouvernements, principalement au cours des 5 dernières années;
- L'indice de vétusté moyen des équipements aquatiques municipaux est de 25,5 %;
- L'état actuel de certains équipements et de leurs systèmes ne permet pas de soutenir une programmation plus intense, notamment en ce qui concerne la sécurité et le maintien de la qualité de l'eau et de l'air;
- La désuétude fonctionnelle de certains équipements aquatiques, ce qui fait en sorte qu'ils ne répondent pas aux exigences contemporaines.

Par ailleurs, le budget de fonctionnement de plusieurs des installations aquatiques est restreint et pour certaines, il a même diminué au cours des dernières années. Il devient alors très difficile pour les intervenants de maintenir la qualité de l'offre de service à l'ensemble de la population.

Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (<i>estimation préliminaire</i>)
<p>7.1. Maximiser les opportunités de financement public par le biais d'une entente-cadre avec les gouvernements supérieurs pour la rénovation des installations récréatives et sportives afin que le soutien financier des gouvernements soit accordé au programme plutôt qu'aux projets pris individuellement.</p>	DSAP et Direction générale	En continu à partir de 2013	s.o.
<p>7.2. Hausser le budget pour l'entretien et la maintenance des installations aquatiques. Source : The Whitestone Facility Maintenance And Repair Cost Reference 2011-2012</p>	DSTI, DI et Service des finances	En continu à partir de 2014	0,25 point de pourcentage par année (1,5 M\$)
<p>7.3. S'assurer que les nouveaux équipements aquatiques soient de qualité et répondent aux plus hautes exigences en matière de qualité de l'eau, du traitement de l'air et de l'environnement et de développement durable (normes et standards de conception et d'exploitation).</p>	DSTI, DI et DE	En continu à partir de 2013	s.o.
<p>7.4. Consentir des ressources additionnelles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en œuvre du plan d'intervention, • l'animation du réseau aquatique, • la gestion des programmes, • la qualité de l'eau, • l'entretien des équipements, • l'architecture et ingénierie en lien avec les équipements aquatiques, • connaître et maintenir les conditions d'utilisation et d'exploitation optimales des équipements aquatiques intérieurs de propriété municipale (efficacité énergétique, conservation de l'eau, confort thermique, etc.). 	Arrondissements, DSAP, DI, DSTI, DE, etc.	En continu à partir de 2014	1 année-personne (a.-p.) DSAP + 2 a.-p. DE + 2 a-p DSTI, soit 0,5 M\$ par année

Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (estimation préliminaire)
7.5. S'assurer de l'application de mesures de sécurité, du respect de la réglementation ¹⁰ et de la mise en œuvre de programmes de prévention dans un contexte de gestion comprenant un nombre d'intervenants de plus en plus important. Notamment, maintenir à l'interne le service de suivi de la qualité de l'eau.	Ensemble de la Ville	En continu à partir de 2013	s.o.
7.6. Établir des critères et présenter les priorités de Montréal en matière d'investissements municipaux dans le domaine aquatique.	DSAP et arrondissements	En continu à partir de 2013	s.o.
7.7. Choisir des équipements standards et travailler à l'automatisation de certains fonctionnements afin de réaliser des économies d'échelle et de faciliter l'entretien.	Ensemble de la Ville	En continu à partir de 2013	s.o.
7.8. Réutiliser l'eau des jeux d'eau ¹¹ et étendre les solutions techniques proposées à l'ensemble de la Ville.	Arrondissements	2020	À déterminer

Implication financière additionnelle de la Ville	2013	2014	2015	2016	2017	2018 à 2025
Budget de fonctionnement						
• Ville centre	• s.o.	• 0,45 M\$	• 1,1 M\$	• 1,4 M\$	• 1,7 M\$	• 2,0 M\$ en 2018, 2,3 M\$ de 2019 à 2023
• Arrondissements	• s.o.	• 1,2 M\$	• 2,4 M\$	• 3,6 M\$	• 4,8 M\$	• 6,0 M\$ en 2018, 7,2 M\$ de 2019 à 2023
PTI						
• Ville centre	• s.o.	• s.o.	• s.o.	• s.o.	• s.o.	• s.o.
• Arrondissements	• s.o.	• s.o.	• s.o.	• s.o.	• s.o.	• s.o.

¹⁰ Notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau et de l'air.

¹¹ Afin d'arroser les plantes et fleurs, de laver les rues, etc. Réutilisation de l'eau des jeux d'eau ≠ jeux d'eau avec système de filtration.



Les cibles :

- Augmenter le budget de fonctionnement alloué à l'entretien pour atteindre un pourcentage équivalent à 3,9 % de la valeur de remplacement pour les piscines intérieures et à 3,1 % pour les piscines extérieures¹².
- Maintenir et développer au sein de l'appareil municipal une expertise de haut niveau en matière de gestion, d'entretien et de la qualité de l'eau.
- Assurer un environnement qui répond aux plus hautes exigences de qualité de l'eau et de l'air en améliorant les savoir-faire et les équipements.

Engagement 8 : Optimiser l'utilisation des ressources publiques

La Ville de Montréal dispose de plusieurs ressources qualifiées en matière de conception, de gestion et d'entretien des équipements aquatiques. Ces ressources représentent un acquis important pour la Ville. Toutefois, malgré tous les efforts consentis jusqu'à maintenant, le nombre de ressources n'est pas assez important pour soutenir une offre de service variée et complète dans chaque arrondissement. La Ville se doit d'agir afin de maintenir cette expertise en élargissant la base des compétences de manière à garantir la pérennité des équipements aquatiques de Montréal.

De même, le contexte social, économique, culturel et politique évolue de façon constante. Il est souvent différent d'un arrondissement à l'autre. Cette situation nous oblige à revoir régulièrement nos choix et nous impose encore davantage aujourd'hui de trouver le meilleur mode de fonctionnement, la meilleure « efficacité sociale » de même que le meilleur rendement dans la prestation des services aux citoyens. Chaque mode de fonctionnement pose des défis et des enjeux en matière d'intervention pour l'arrondissement ou la Ville centre. Lorsque l'administration décide de confier la gestion de ses équipements ou d'une partie du service à un organisme du milieu, au privé ou encore, en régie interne, peu importe le modèle choisi, la municipalité ne se départit pas de ses responsabilités à l'égard des services aux citoyens. Tout au contraire, elle a un devoir d'assurer un suivi et un contrôle sur tous les aspects de la gestion de ses équipements. Les principaux défis de la Ville sont de :

¹² En 2012, le budget d'entretien des piscines intérieures municipales sur le territoire de l'ex-Ville représente 1,0 % de la valeur de remplacement.

- Concevoir, gérer et entretenir des équipements complexes dans un contexte de responsabilités très fragmentées entre plusieurs unités administratives;
- Mettre en place toutes les conditions optimales à une bonne gouvernance;
- Renforcer l'expertise municipale dans tous les domaines de l'aquatique et développer un niveau supérieur de compétence et de savoir-faire au sein du personnel de la Ville¹³ impliqué dans le domaine spécialisé des équipements aquatiques, dans un contexte de roulement élevé du personnel.

Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (estimation préliminaire)
8.1. Recruter du personnel formé et engagé, retenir les employés expérimentés et exiger les niveaux de compétences nécessaires de manière à maintenir et augmenter l'expertise montréalaise en aquatique.	Capital humain, DSAP et Arrondissements	En continu à partir de 2014	À déterminer
8.2. Mettre en place des programmes de formation, de mentorat et de sensibilisation pour tous ceux et celles qui travaillent dans le domaine aquatique et encourager leur utilisation. Reconnaître l'expertise des employés qui suivent ces programmes (accréditation, etc.).	Capital humain, DSAP et Arrondissements	En continu à partir de 2014	s.o.
8.3. Poursuivre les efforts afin d'actualiser le financement public disponible pour le développement des sports et activités aquatiques.	DSAP et Arrondissements	En continu à partir de 2015	À déterminer
8.4. Améliorer les conditions de travail en aquatique, notamment hausser le salaire des sauveteurs et moniteurs afin de rendre ces professions plus intéressantes pour les jeunes et de contrer le problème de pénurie de main-d'œuvre.	Capital humain, arrondissements, DSAP	En continu à partir de 2016	À déterminer
8.5. Créer une équipe transversale d'expertise en aquatique au service des 19 arrondissements (gestion, programmation, électromécanique, scientifique et toutes autres spécialités reliées à l'aquatique).	DSAP, DE, DSTI et DI	2015	s.o.
8.6. Favoriser la constitution, par les organismes partenaires, d'une réserve financière pour améliorer la planification et la gestion de leur budget d'immobilisation.	Arrondissements, DSAP et partenaires	En continu à partir de 2015	s.o.

¹³ Cols bleus, cols blancs, employés saisonniers et professionnels.

Actions proposées	Responsables	Échéancier préliminaire	Budget (estimation préliminaire)
8.7. Questionner régulièrement le modèle de gestion en aquatique choisi (aux 5 ans).	Arrondissements et DSAP	Au moins 1 fois au 5 ans	s.o.

Implication financière additionnelle de la Ville	2013	2014	2015	2016	2017	2018 à 2025
Budget de fonctionnement						
• Ville centre	• À déterminer					
• Arrondissements	• À déterminer					
PTI						
• Ville centre	• s.o.					
• Arrondissements	• s.o.					

La cible :

- Doter les arrondissements et la Ville centre des budgets nécessaires pour atteindre, dans chaque zone d'influence de la Ville, un minimum de 2,5 heures-activités par 1 000 habitants.

3.4. SYNTHÈSE : FINANCEMENT ADDITIONNEL REQUIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INTERVENTION AQUATIQUE¹⁴

Implication financière additionnelle de la Ville	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 à 2025	TOTAL
BUDGET DE FONCTIONNEMENT								
Accessibilité (engagements 1 et 2)								
• Ville centre	-	0,11 M\$	0,07 M\$/an	0,72 M\$				
• Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation (engagements 3, 4, 5 et 6)								
• Ville centre	0,1 M\$	0,25 M\$	0,41 M\$/an	4,86 M\$				
• Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources (engagements 7 et 8)								
• Ville centre	-	0,45 M\$	1,1 M\$	1,4 M\$	1,7 M\$	2,0 M\$	2,3 M\$/an	22,75 M\$
• Arrondissements	-	1,2 M\$	2,4 M\$	3,6 M\$	4,8 M\$	6,0 M\$	7,2 M\$/an	68,4 M\$
TOTAL								
• Ville centre	0,1 M\$	0,81 M\$	1,58 M\$	1,88 M\$	2,18 M\$	2,48 M\$	2,78 M\$/an	28,49 M\$
• Arrondissements	-	1,2 M\$	2,4 M\$	3,6 M\$	4,8 M\$	6,0 M\$	7,2 M\$/an	68,4 M\$
PTI								
Accessibilité (engagements 1 et 2)								
• Ville centre	0 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$/an	85,2 M\$
• Arrondissements	0 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$/an	94,8 M\$
Participation (engagements 3, 4, 5 et 6)								
• Ville centre	-	-	-	-	-	-	-	-
• Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources (engagements 7 et 8)								
• Ville centre	-	-	-	-	-	-	-	-
• Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL								
• Ville centre	0 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$	7,1 M\$/an	85,2 M\$
• Arrondissements	0 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$	7,9 M\$/an	94,8 M\$

¹⁴ Pour quelques actions, l'impact financier sur les arrondissements et la Ville sera à évaluer au cours des prochaines années

Annexe 1 : Déclaration sur le sport régional

Préambule

Le sport est source d'apprentissages, de plaisir et de bien-être pour nos jeunes. Outre ces notions, maintes études ont reconnu les bienfaits de la pratique sportive sur la santé et l'adoption de saines habitudes de vie par les jeunes. La pratique sportive agit efficacement sur le plan de la prévention, elle permet de contrer plusieurs problématiques sociales en diminuant l'isolement et en favorisant l'estime de soi, l'esprit communautaire et un meilleur rendement scolaire.

Le sport facilite l'intégration culturelle et sociale des jeunes et met en valeur la fierté, le dynamisme et la volonté des sportifs, notamment des athlètes handicapés.

Pour ces motifs, les instances municipales doivent orienter leurs interventions sur les besoins des jeunes et unir leurs actions afin de permettre à ceux-ci de s'épanouir à travers leur expérience sportive. Par conséquent, les conseils d'arrondissement et le conseil municipal adoptent la Déclaration suivante :

ATTENDU QUE

- L'UNESCO, dans la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, reconnaît que chacun doit avoir toutes les possibilités de pratiquer le sport et de parvenir au niveau de performance correspondant à ses dons;¹
- Le gouvernement du Canada, dans la Politique canadienne du sport, reconnaît que chaque niveau de pratique sportive, autant l'initiation, que la compétition ou l'excellence, est essentiel;²
- Le gouvernement du Québec, dans le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, réaffirme le rôle de la municipalité à titre de premier corps public de référence en loisir et en sport;³
- Montréal, dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, s'engage à favoriser l'accessibilité aux activités sportives et aux équipements collectifs pour les citoyennes et citoyens;⁴
- Montréal reconnaît le rôle essentiel du sport au développement global des personnes et en tant que facteur prépondérant de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais.

¹ Éléments tirés de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1978.

² Éléments inspirés de la Politique canadienne du sport approuvée par les ministres des provinces du Canada en 2002.

³ Le rôle de maître d'œuvre du développement et de l'organisation du loisir a été confié aux municipalités par le gouvernement du Québec dans le Livre blanc sur le loisir en 1975. Le cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport de 1997 réaffirme ce principe d'intervention.

⁴ Éléments tirés de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, adoptée par le conseil municipal en 2005 et entrée en vigueur en 2006.

Les conseils d'arrondissement et le conseil municipal déclarent que le développement optimal des jeunes sportifs repose sur les cinq conditions essentielles suivantes :

CONDITION 1 L'APPUI DES PARENTS, DE LA COMMUNAUTÉ ET DES DÉCIDEURS

Car tous reconnaissent que

- ▶ Le sport est important pour le développement global des jeunes;
- ▶ Les jeunes ont besoin de s'entraîner pour progresser dans leur discipline sportive;
- ▶ Les jeunes doivent compétitionner avec d'autres jeunes, car c'est la nature même du sport;
- ▶ Les jeunes Montréalais doivent pouvoir accéder à toute installation, sans égard à leur lieu de résidence.

CONDITION 2 L'ACCÈS DES JEUNES SPORTIFS À DES PLATEAUX SPORTIFS DE QUALITÉ

Considérant que

- ▶ Pour tenir leurs activités régionales, l'entraînement des athlètes et les compétitions, les clubs sportifs locaux ont besoin d'accéder à des plateaux de qualité;
- ▶ Les sports comptant le plus d'adeptes sont pratiqués dans la grande majorité des 19 arrondissements tandis que ceux nécessitant des installations spécialisées ou regroupant moins de participants se concentrent dans certains d'entre eux;
- ▶ La collaboration entre les arrondissements est essentielle pour assurer l'offre de service régionale;
- ▶ La rénovation des installations sportives et la construction de nouveaux équipements nécessitent des investissements importants.

CONDITION 3 L'ACCÈS DES JEUNES SPORTIFS À DES CLUBS SPORTIFS ET ORGANISMES RÉGIONAUX DYNAMIQUES ET BIEN ORGANISÉS

Considérant que

- ▶ Les clubs sportifs locaux sont au cœur du développement des activités régionales;
- ▶ Le sport compétitif se développe en réseau et s'étend sur l'ensemble de l'île de Montréal;
- ▶ Les jeunes ont le droit d'être soutenus équitablement peu importe leur territoire sportif.

CONDITION 4 L'ACCÈS DES JEUNES SPORTIFS À UN BASSIN DE PARTICIPANTS ADÉQUAT ET À DES ENTRAÎNEURS QUALIFIÉS

Considérant que

- ▶ Une masse critique d'adeptes d'un sport est essentielle à la naissance d'un club et à son développement;
- ▶ Les jeunes ont le droit d'accéder à une grande diversité de sports indépendamment de leur territoire sportif;
- ▶ La progression des jeunes dans leur discipline sportive est liée à leur accès :
 - à un bassin de participants adéquat;
 - à des entraîneurs certifiés;
- ▶ Les jeunes doivent avoir la chance de vivre des expériences positives et enrichissantes en compétition.

CONDITION 5 L'ACCÈS DES JEUNES SPORTIFS À UN RÉSEAU DE COMPÉTITIONS BIEN ORGANISÉ ET BIEN RÉPARTI

Considérant que

- ▶ Un minimum d'équipes et de clubs est nécessaire pour constituer un réseau compétitif fort et bien structuré;
- ▶ Il est bénéfique que les jeunes s'initient à la compétition dans des installations situées près de chez eux;
- ▶ Les jeunes doivent accéder à un réseau de compétitions répondant à leur niveau d'habileté, offert dans une pluralité de sports, et ce, sur l'île de Montréal.

Engagements

1. La Ville et les arrondissements s'engagent à :

- 1.1 reconnaître le sport régional comme faisant partie de leur offre de service;
- 1.2 allouer des heures pour l'entraînement et les compétitions du sport régional dans leurs installations;
- 1.3 mettre en place des mécanismes interarrondissements formels d'échanges de services et à adhérer à des moyens de coordination notamment pour le partage de plateaux et le financement de nouvelles installations;
- 1.4 réaliser et actualiser un plan directeur des installations sportives pour chaque arrondissement et pour la Ville;
- 1.5 inviter le milieu du sport à redéfinir les territoires sportifs sur l'île de Montréal afin :
 - ▶ d'accroître l'accès des jeunes à une grande diversité de sports;
 - ▶ de favoriser la progression des athlètes dans leur discipline sportive;
 - ▶ de favoriser l'accessibilité des participants à un réseau de compétitions bien organisé et bien réparti.

2. Les arrondissements s'engagent à :

- 2.1 sensibiliser leurs clubs sportifs locaux à l'importance de s'investir dans l'organisation des activités régionales et à soutenir ces clubs.

3. La Ville s'engage à :

- 3.1 poursuivre la mise en place de mesures de soutien financier, au bénéfice des arrondissements, pour la rénovation et la construction des installations sportives qui servent au sport régional;
- 3.2 appuyer un seul organisme dédié au sport et ayant des mandats municipaux en sport régional pour l'ensemble de l'île de Montréal. Cet organisme interviendrait notamment sur le plan de la concertation pour créer une synergie d'actions entre les acteurs impliqués et pour favoriser un soutien équitable pour tous les jeunes afin qu'ils progressent dans la discipline sportive de leur choix en adéquation avec leurs aspirations et leur talent.